



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau de la santé des végétaux Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Laurence BOUHOT-DELDUC Nathalie SCHENCK, Gilbert CHAUVEL laurence.bouhot-delduc@agriculture.gouv.fr Tél. : 01 49 55 84 37 Fax : 01 49 55 59 49 Réf. interne : F10	NOTE DE SERVICE DGAL/SDQPV/N2006-8252 Date: 25 octobre 2006 Classement : ON 42
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

📄 Nombre d'annexe: 1

Objet : Exportation de rosiers et d'autres plantes hôtes de *Phytophthora ramorum* à destination du Canada et de l'Australie

Bases juridiques : articles L. 251-15, L. 251-16 et R. 251-25 du code rural, articles 30 et 31 de l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

Résumé : Les certificats phytosanitaires à destination du Canada et de l'Australie pour les rosiers et les autres plantes hôtes de *Phytophthora ramorum* ne peuvent être délivrés par les D.R.A.F. / S.R.P.V. et les D.A.F. / S.P.V. qu'à condition que les exigences phytosanitaires de ces deux pays aient été respectées, et que le protocole de surveillance des plantes hôtes de *Phytophthora ramorum* dans les pépinières exportatrices ait donc été mis en œuvre.

MOTS-CLES : *Phytophthora ramorum*, exportation, Canada, Australie, rosiers, plantes hôtes.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Mmes et MM. les DRAF Mmes et MM. les chefs de SRPV	- Préfets - DDAF - Inspecteurs généraux du GREF chargés des missions d'agronomie